Mis en ligne le 12 octobre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221010-5-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-10-2022
Publication le : 10-10-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 octobre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 30 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Messieurs Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Florian GRENIER, Laëtitia SERPAGGI, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-François RIMET-MEILLE et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Frank PRESUMEY.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-5.5-166

Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement d'une école publique de Voiron pour les enfants tullinois accueillis en classes élémentaires durant l'année 2021-2022

Madame l'Adjointe en charge de l'Education donne lecture du projet de convention relatif à la participation financière de la Commune de Tullins aux frais de fonctionnement de l'école de Criel de Voiron pour les enfants tullinois accueillis en classes élémentaires pour l'année scolaire 2021-2022 et propose la signature de cette convention.

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

3 voix contre : Eric GLENAT, Frank PRESUMEY et Clotilde BERTHIER,
19 voix pour,

- **Approuve** la convention entre la Commune de Tullins et la Commune de Voiron,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 7 octobre 2022
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)